



RESTAURATION PARISIENNE : LE POINT

La restauration de Bercy :

La rénovation des restaurants va débuter en 2012 :

Daumesnil : début travaux en 2012, livraison à l'été 2012 ;

Diderot : début des travaux en septembre 2012, livraison début 2013

Coût global de l'opération : 5,2 millions euros

Fonctionnement retenu : une cuisine unique pour les deux restaurants avec deux distributions et deux salles de restauration.

Une tranche optionnelle prévoit la réfection du restaurant Reuilly et du Club respectivement pour 2,6 millions et 1 million d'euros

Argonne : ça sera AGRAF

Le site de la place de l'Argonne, qui doit accueillir à terme, plus de 600 agents ne dispose pas d'un restaurant sur place ;

Les agents doivent se restaurer soit au restaurant de la CNAVTS, situé à 10 minutes à pied ou au RIE Hémisphère situé à une distance équivalente.

La tarification de ce dernier restaurant a été jugée onéreuse et un subventionnement complémentaire a été mis en place pour les agents dont l'indice est inférieur à 466.

La DGFIP a le projet d'acheter sur le site une surface nécessaire à la création d'un restaurant financier. Au cours du GT du 10 février dernier, Solidaires Finances s'est élevé contre la mise en liaison froide de ce restaurant ou pour son exploitation concédée à une société privée.

Solidaires Finances s'est adressé au Secrétaire Général du ministère pour lui demander de revenir sur cette annonce et d'en confier l'exploitation à AGRAF.

Au cours du CNAS du 31 mars dernier, l'annonce a été faite par M. ROUQUETTE puis confirmée par un courrier du 12 avril qu'en définitive AGRAF serait retenue pour l'exploitation de ce restaurant.

Voir en annexe la réponse de M. LAMIOT, secrétaire général, à Laurent GATHIER, délégué fédéral de Solidaires finances.

Paganini :

Les travaux, pour un coût de 2,5 millions euros devraient enfin débuter au premier semestre 2012 ; les travaux du restaurant seraient complétés par la réfection de la terrasse entourant le restaurant ;

Par ailleurs, malgré l'opposition unanime des représentants des personnels et de l'AG d'AGRAF sur une future liaison froide à Paganini, le Secrétaire Général n'a pas tranché entre l'option liaison froide et l'option production des repas sur place.

Solidaires Finances suit ce dossier avec vigilance et a dénoncé à plusieurs reprises depuis 2007, tant au CNAS qu'au CDAS de Paris, la vétusté des installations et du restaurant.

Saint Hyacinthe

Solidaires Finances réclame une solution de restauration de proximité pour les agents du site de Saint Hyacinthe ;

De nouveaux contacts plus fructueux seront pris dès le mois de Mai avec le ministère de la culture pour une fréquentation du restaurant de ce ministère.

Grandes Carrières

Des pourparlers sont en cours auprès de l'hôpital Bretonneau pour conclure une convention. Cette convention pourrait se substituer à la convention actuelle avec le restaurant de la Poste de la rue Duc.

Ampère, Saussure

La délégation des services sociaux de Paris recherche une solution de restauration pour les agents de ces sites. Des pourparlers vont s'engager prochainement avec GDF qui dispose d'un restaurant à proximité qui, à l'occasion d'un changement dans sa gestion, pourrait accueillir des extérieurs dont nos agents

**AVEC SOLIDAIRES FINANCES,
ÊTRE BIEN INFORMÉ POUR MIEUX SE DÉFENDRE.**

Vos représentants au CDAS de Paris :

Christine Borg, Nicolas Chambon, Edith Saller,
Chantal Templeraud, Marc Veyrat.

Vos représentants à L'assemblée générale d'AGRAF :

Baptiste Alaguillaume, Agnès Braunshausen, Christine Borg,
Thierry Loirat, Marc Veyrat

La réponse de M. LAMIOT, secrétaire général, à Laurent GATHIER, délégué fédéral de Solidaires finances.



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE**

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
VALMY 121
18, AVENUE LEON GAUMONT
75977 PARIS CEDEX 20

Affaire suivie par : Catherine DUBUIS
Téléphone : 01 57 53 20 55
Mél : catherine.dubuis@finances.gouv.fr
Dossier DRH3C/2011/03/12813

Monsieur le Délégué fédéral,

Par courrier du 11 mars 2011, vous avez appelé mon attention sur la restauration des agents des ministères économique et financier sur les sites parisiens de la place de l'Argonne (19^{ème} arrondissement) et de Paganini (20^{ème} arrondissement).

S'agissant du futur restaurant de la place de l'Argonne, vous me faites part de votre désaccord relatif à l'éventualité d'une mise en concurrence préalable à la désignation de l'opérateur chargé de son exploitation. Vous indiquez à cet égard, que le lancement d'une consultation constituerait une remise en cause du droit exclusif dont bénéficie l'AGRAF pour exploiter les restaurants parisiens des ministères économique et financier.

Je crois devoir vous rappeler que l'arrêté ministériel du 18 décembre 2001 confie à l'AGRAF, à titre exclusif, la gestion des restaurants désignés en annexe à la convention d'objectifs et de moyens liant l'association à l'Etat. Dans ces conditions, tout établissement nouvellement créé peut soit être ajouté par voie d'avenant à la liste des restaurants annexée à la convention d'objectifs et de moyens, soit faire l'objet d'une consultation visant à désigner un opérateur, l'AGRAF pouvant, bien entendu, se porter candidate.

C'est la raison pour laquelle, lors du groupe de travail du 10 février dernier consacré à la restauration parisienne, cette dernière modalité vous a été présentée comme une possibilité qui était alors à l'étude.

Je vous informe qu'après avoir examiné attentivement ce dossier, notamment, la capacité d'AGRAF à exploiter cette nouvelle structure, j'ai décidé de lui en confier la gestion. Un avenant à la convention sera donc passé en ce sens, le moment venu.

En ce qui concerne la rénovation du restaurant Paganini, vous rappelez votre opposition à la mise en place d'une liaison froide pour approvisionner cet établissement. Ainsi que cela vous a été indiqué lors du groupe de travail, à ce stade, aucune décision n'est prise quant à la solution technique qui sera retenue. Toutefois, afin de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour opérer un choix, le moment venu, les études de maîtrise d'œuvre devront porter sur les deux modes de production (préparation sur place et approvisionnement en liaison froide) jusqu'à l'avant-projet sommaire. Les fédérations syndicales seront, bien entendu, tenues informées de l'option qui sera retenue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué fédéral, l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Dominique LAMIOT

Monsieur Laurent GATHIER
Délégué fédéral SOLIDAIRES Finances
93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS